



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

**CERTIFICAT INDIQUANT LE NOMBRE TOTAL DE  
PERSONNES HABLES À VOTER ET ATTESTANT DU  
RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT**

REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO : 2022-740

TITRE DU RÈGLEMENT : **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET  
UN EMPRUNT DE CENT TRENTE-DEUX MILLE  
QUATRE CENTS DOLLARS (132 400 \$) SUR UNE  
PÉRIODE DE CINQ (5) ANS POUR LA  
CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE  
MUNICIPAL AU DEL**

Je, soussignée, Julie Caron, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie par la présente que :

- le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement était de mille huit cent trente (1 830) ;
- le nombre de signatures de personnes habiles à voter pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de cent quatre-vingt-quatorze (194) ;
- aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée le jour du registre ;
- suite à la tenue du registre, il n'y a pas la nécessité de tenir un scrutin ;
- que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

J'ai procédé à la lecture du présent certificat à 19h05 le 11 avril 2023.

CERTIFIE A CHAMBORD, CE ONZIÈME JOUR DU MOIS DE AVRIL DEUX-MILLE-  
VINGT-TROIS.

Directrice-générale et greffière-trésorière

Julie Caron